

Libersé Égalité Fraternité

> DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Bureau des élections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 82-2020-06-12-002 du 12 juin 2020 désignant les bureaux de vote pour la période du 1° janvier 2020 au 31 décembre 2020 - arrêté modificatif – scrutin du 28 juin 2020

> Le préfet de Tarn-et-Garonne, Chevaller de l'Ordre National du Mérite.

VU le code électoral, et notamment son article R 40 :

VU l'arrêté préfectoral du 26 août 2019, désignant les bureaux de vote pour la période du 1° janvier 2020 au 31 décembre 2020, modifié par les arrêtés préfectoraux du 25 novembre 2019, du 24 décembre 2019 et du 3 février 2020 ;

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ,

Considérant le changement d'adresse des bureaux de vote d'Espalais, de Gramont, de La ville Dieu du Temple et de Verfeil-sur-Seye dû au contexte actuel de crise sanitaire;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne,

## ARRÊTE :

Article 1er: la liste des bureaux de vote annexée à l'arrêté préfectoral du 26 août 2019, désignant les bureaux de vote pour la période du 1° janvier 2020 au 31 décembre 2020, modifié par les arrêtés préfectoraux du 25 novembre 2019, du 24 décembre 2019 et du 3 février 2020, est remplacée par la liste des bureaux de vote annexée au présent arrêté, pour le scrutin du 28 juin 2020.

Article 2: le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne, le directeur de la Direction de la citoyenneté et de la légalité, et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn-et-Garonne et dont un exemplaire sera notifié aux mairies d'Espalais, de Gramont, de La ville Dieu du Temple et de Verfeil-sur-Saye.

Fait à Montauban, le 12 JUIN 2828

Préfecture de Tam-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - 8P 10779 - MONTAUBAN

CEDEX
Horalnes d'ouverture at modalités d'accueil disponibles
sur le site : http://www.tam-et-garonne.gouv.fr

Tél. 05 63 22 82 00 Fex 05 63 93 33 79

Mél : prefecture@tam-et-garonne.gouv.fr